

*La présidente*

*Paris, le 5 octobre 2021*

Références à rappeler : 20-188 / 21-DCC-161

Monsieur,

Dans le cadre des engagements souscrits par Carrefour lors de la prise de contrôle exclusif de 100 magasins exploités sous enseigne Bio c' Bon, autorisée le 10 septembre 2021 par décision n° 21-DCC-161, Carrefour a fait trois propositions de mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect de ses engagements. Il s'agit des mandataires suivants :

- cabinet Ntrust ;
- cabinet Advolis et ;
- cabinet Salustro.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée ces trois cabinets, en tant que mandataires indépendants, ainsi que le projet de mandat modifié que vous avez soumis à mes services le 28 septembre 2021.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Isabelle de Silva

---

© Autorité de la concurrence